



COMITÉ SYNDICAL

SAMEDI 29 MAI 2021

SIEGE27.FR

A close-up photograph of a person's hands typing on a laptop keyboard. The image is framed by a white, angular geometric shape that cuts across the scene. The background is softly blurred, showing what appears to be an office or home workspace with natural light. The overall aesthetic is clean and professional.

**DÉSIGNATION
DU SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**

FINANCES

- Compte Administratif 2020 et Affectation des résultats – Budget Principal
- Compte Administratif 2020 et Affectation des résultats – Budget Annexe Production d'EnR
- Approbation du compte de gestion du receveur
- Vote du Budget supplémentaire 2021 – Budget Principal
- Vote du Budget supplémentaire 2021 – Budget Annexe Production d'EnR

COMPETENCES

- Tarification du service de recharge des véhicules hydrogène
- Programme de mobilité électrique : adaptation des modalités de financement du service (investissement et exploitation)
- Rénovation des bâtiments publics : conditions financières d'accompagnement par un Conseiller en énergie Partagé et/ou Econome de flux
- Rénovation des bâtiments publics : fonds de concours du SIEGE aux travaux de rénovation énergétique
- Méthanisation : engagement de financement des études de faisabilité pour un renforcement du réseau de gaz naturel sur la zone de Breteuil
- SAS de production d'énergie renouvelable "Transition euroise Mesnil-Hamel" : désignation des représentants du SIEGE à la Commission des marchés
- Convention de partenariat et d'exclusivité avec la société VSB Energies Nouvelles pour un projet éolien sur le territoire de la CASE
- Adhésions et retraits de la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public

ADMINISTRATION GENERALE

- Modification du tableau des effectifs
- Modification de l'organigramme du SIEGE

C.R. DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

INFORMATIONS DIVERSES

FINANCES

Compte Administratif 2020 et Affectation des résultats Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports de l'exercice N-1		30 670 381.73	10 468 014.64		10 468 014.64	30 670 381.73
opérations de l'exercice	12 371 238.70	19 638 501.59	34 696 071.26	34 041 791.02	47 067 309.96	53 680 292.61
Résultats de l'exercice		7 267 262.89	654 280.24			6 612 982.65
Totaux(y compris résultats antérieurs) soit Résultats de clôture de l'exercice	12 371 238.70	50 308 883.32	45 164 085.90	34 041 791.02	57 535 324.60	84 350 674.34
		37 937 644.62	11 122 294.88		26 815 349.74	
Restes à réaliser			11 531 818.82	5 512 611.82	11 531 818.82	5 512 611.82
RESULTATS GLOBAUX	12 371 238.70	50 308 883.32	56 695 904.72	39 554 402.84	69 067 143.42	89 863 286.16
soit		37 937 644.62	17 141 501.88			20 796 142.74
		20 796 142.74		RESULTAT DE L EXERCICE (RAR compris)= R002		

D001

R002

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif et d'adopter la proposition d'affectation du résultat au Budget Supplémentaire 2021 du budget principal.

FINANCES

Compte Administratif 2020 et Affectation des résultats Budget Annexe Production d'EnR

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports de l'exercice N-1						
opérations de l'exercice	0.00	0.00	48 463.01	2 000.000.00	48 463.01	2 000.000.00
Résultats de l'exercice						1 951 536.99
Totaux(y compris résultats antérieurs) soit Résultats de clôture de l'exercice			48 463.01	2 000.000.00		1 951 536.99
				1 951 536.99	1 951 536.99	
Restes à réaliser			85 046.06	0.00	85 046.06	0.00
RESULTATS GLOBAUX			133 509.07	2 000 000.00		1 866 490.93
soit						

R001

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget annexe.



*Approbation
du compte de gestion du receveur*

FINANCES

Vote du Budget supplémentaire 2021
Budget Principal

Chap.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2021	BS 2021
011	Charges à caractère général (dont travaux réseaux téléphoniques)	7 489 200	185 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 484 000	98 500
014	Atténuation de produits	2 800 000	-100 000
65	Autres charges de gestion courante	144 900	-8 500
66	Charges financières	2 000	0.00
67	Charges exceptionnelles	2 000	5 000
022	Dépenses imprévues	1 000	0.00
023	Virement investissement	8 641 900	20 816 642.74
042	Transfert d'ordre entre sections	900 000	0.00
TOTAL DEPENSES		22 465 000	20 996 642.74

FINANCES

Vote du Budget supplémentaire 2021
Budget Principal

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021
013	Atténuation de charges	30 000	
70	Redevances d'occupation	255 000	
7351	Taxe électricité	11 000 000	
74	Participations travaux FT et maintenance EP	5 000 000	50 000
75	Redevances Electricité et Gaz R1 et redevance R2	6 100 000	150 500
77	Produits exceptionnels	80 000	
R002 RESULTAT REPORTE			20 796 142.74
		22 465 000	20 996 642.74

FINANCES

Vote du Budget supplémentaire 2021 Budget Principal

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	Restes à réaliser	BS 2021
20	Immobilisations incorporelles	330 000	0.00	
21	Immobilisations corporelles	475 000	572 661.22	430 000.00
2315	Immobilisations en cours	575 900	172 067.59	10 121 642.74
2313	Construction locaux SIEGE	100 000	1 102 182.84	0.00
2315	Travaux en cours	28 500 000	9 571 965.28	-300 000.00
26	Participations et créances rattachées	1 200 000		300 000.00
27	Autres immobilisations (budget annexe)	700 000		-700 000.00
020	Dépenses imprévues	1 000		
041	Opérations d'ordre	3 700 000		
458	Opérations pour compte de tiers (travaux de coordination)	400 000	112 941.89	15 000.00
	TOTAL		11 531 818.82	9 866 642.74
D001	Reprise du résultat d'exécution négatif			11 122 294.88
	TOTAL (RAR compris)	35 981 900		32 520 756.44

FINANCES

Vote du Budget supplémentaire 2021 Budget Principal

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	Restes à réaliser	BS 2021
10	FCTVA	1 200 000		50 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			17 141 501.88
13	Participations communales, FACE, PCT, articles 8 et 10-Etat/Région (bornes hydrogène)	11 950 000	5 130 761.82	-3000 000.00
23	Remboursement sur travaux	20 000		
2762	TVA travaux	3 700 000		-3 000 000.00
276348	Annuités communes	450 000		
16	Emprunt	5 000 000		- 5 000 000.00
040-041	Amortissements-Opérations d'ordre	900 000 3 700 000		
021	Virement section fonctionnement	8 641 900		20 816 642.74
024	Produits de cessions immobilières	20 000		
4582	Opérations pour compte de tiers	400 000	381 850.00	
	TOTAL		5 512 611.82	27 008 144.62
	TOTAL (RAR compris)	35 981 900		32 520 756.44

Il est proposé au Comité Syndical
d'approuver le Budget Supplémentaire 2021 du budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION			
Chap	DEPENSES	BP 2021	BS 2021
6156	Maintenance logicielle	150 000	-30 000.00
6231	Annonces et insertions-abonnements	25 000	
617	Etudes, Audits	0.00	30 000.00
	Total de la section fonctionnement dépenses	175 000	0.00
Chap	RECETTES	BP 2021	BS 2021
70	Ventes produits –prestations	175 000	0.00
	Total de la section fonctionnement recettes	175 000	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap	DEPENSES	BP 2021	Restes à réaliser	BS 2021
20	Immobilisations incorporelles hors opérations	0.00		15 000.00
21	Immobilisations corporelles hors opérations	25 000		-15 000.00
2315	Installations photovoltaïques	675 000	85 046.06	
	Total de la section investissement dépenses	700 000		85 046.06
Chap	RECETTES	BP 2021		BS 2021
1687	Autres dettes (virement du budget principal)	700 000		-700 000.00
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0.00		1 951 536.99
	Total de la section investissement recettes	700 000		1 251 536.99

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe.

Au terme d'une période de gratuité, il convient d'organiser la tarification du service hydrogène aux usagers tenant compte de :

- l'absence de procédé métrologique fiable et homologué
- la variété des véhicules légers et de l'expérimentation « Nomad Car Hydrogène »,

Il est proposé de retenir 4 types de tarification et un abonnement spécifique pour le car rétrofitté qui sera mis en exploitation à titre expérimental en fin d'année par Transdev.

Comme prévu au CCTP, la tarification est **à l'acte** avec **paiement sécurisé via une application mobile** ou un système de paiement par carte RFID avec versement différé.

Capacité du réservoir (CR)	Prix de la recharge en € TTC
CR < 2 kg 350 bar	20 €
CR > 2 kg 350 bar	30 €
2 kg ≤ CR < 5 kg 700 bar	50 €
CR ≥ 5 kg 700 bar	70 €

Pour le projet « Nomad car Hydrogène » au vu du volume d'hydrogène consommé quotidiennement (environ 30 kg/jour à raison de 250 jours par an), **il est proposé de signer une convention avec Transdev à partir de la formule théorique suivante :**

30 kg/jour x 10 €/kg x 250 jours = 75 000 € TTC annuel payable en 4 règlements.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- **moderniser le parc existant** de façon à améliorer le service dans une logique d'équité de traitement des usagers si les EPCI AOM en font la demande. Cette modernisation entraînera la **suppression de quelques bornes aujourd'hui totalement inutilisées** et sera prise en charge en totalité par le SIEGE. Les charges d'exploitation de ce réseau primaire restent de la responsabilité du SIEGE 27,
- **conserver le schéma d'investissement adopté en 2019** (60 % SIEGE, 40 % communes) pour toute nouvelle borne publique installée à la demande du territoire mais de **reporter sur la collectivité demanderesse**, soient la commune, l'EPCI-FP ou le CD 27, **la charge d'exploitation hors consommation** (soit environ 1 500€/an). Les demandes devront être coordonnées entre les communes concernées et leur EPCI d'appartenance et, dans l'hypothèse où l'AOM est la collectivité émettrice de la demande, elle se substituera à la commune dans ses obligations financières tant en terme d'investissement (40 % du montant hors taxes) que de fonctionnement (100 %),
- **autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.**

CONDITIONS**Bénéficiaires :**

- communes < 10 000 habitants : l'adhésion au service donne indifféremment accès au CEP et/ou à l'économe de flux selon les besoins ;
- communes > 10 000 habitants : l'adhésion au service donne accès à l'économe de flux (le financement ADEME sur les postes de CEP limite leur intervention aux communes < 10 000 habitants).
- communes dépourvues du service : le CEP du SIEGE n'interviendrait par sur les EPCI à Fiscalité Propre proposant d'ores et déjà en interne cet accompagnement à leurs communes membres. Il s'agit à ce jour d'EPN, SNA et la CASE.

Durée : Conventonnement sur 3 ans.

Coûts :

- Forfait 1 : pour un accompagnement sur l'ensemble du patrimoine bâti communal
Coût du service en €/habitant/an :
Communes C : 1€ (minimum de 400€)
Villes A et B : 1,20€ (minimum de 500€)
- Forfait 2 : pour un accompagnement sur un seul bâtiment
Coût du service en €/bâtiment/an :
Communes C : 400€
Villes A et B : 500€
dans la limite de 5 bâtiments suivis par le SIEGE sur une même commune.

Modalités de contractualisation : Convention bipartite entre le SIEGE et la commune, autorisant également l'EPCI à Fiscalité Propre de référence à soutenir financièrement le coût du service pour la commune.

Il est demandé au Comité syndical de délibérer sur :

- les modalités d'adhésion des communes au service de CEP et/ou d'économe de flux exposées ci-avant,
- de donner pouvoir au Bureau du SIEGE pour organiser le conventionnement entre le SIEGE et chaque commune intéressée par le service, ainsi qu'avec les EPCI à Fiscalité Propre qui souhaiteraient soutenir financièrement cet accompagnement.

L'accompagnement à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :

Le SIEGE propose de mutualiser la récupération des CEE en sélectionnant un prestataire qui s'engagerait sur un tarif de valorisation au MWhcumac.

Ce prestataire aurait la charge de :

- vérifier l'éligibilité des dépenses aux CEE auprès des collectivités directement et avant mise en œuvre des travaux ;
- collecter les justificatifs et faire son affaire des dossiers de demandes de CEE ;
- prendre la responsabilité de la validation des CEE par le pôle national en charge de l'instruction des demandes ;
- payer directement aux collectivités le montant propre à chaque opération valorisée grâce au prix au MWhcumac convenu dans le contrat (ou au SIEGE qui leur reverserait ensuite les fonds en totalité).

Accompagnement gratuit aux communes et groupements de collectivités qui ne disposent pas encore d'un tel dispositif via leur EPCI à Fiscalité Propre.

Les fonds de concours à la réalisation d'audits énergétiques :

	Financement ACTEE	Financement Commune	Financement SIEGE
Communes adhérentes au service CEP / économe de flux	50%	20%	30%
Communes C		30%	20%
Villes B	0%	75%	25%
Villes A			

Les fonds de concours aux travaux de rénovation :

- fonds de concours **plafonné à 10 000€ par bâtiment rénové** dont le coût total des travaux éligibles aux CEE est de minimum 20 000€HT (soit 50% maximum) ;
- dans la limite **d'une seule demande par commune et par an** ;
- considérant qu'un même bâtiment ne peut faire l'objet que d'un seul fonds de concours ;
- avec une instruction au fil de l'eau par les services du SIEGE puis validation par le Bureau du SIEGE dans la limite des crédits budgétaires alloués à cet item soit 200k€ maximum par exercice budgétaire ;
- Réalisation d'une évaluation du dispositif expérimental à la fin de l'exercice 2021 ou courant 2022 pour d'éventuelles adaptations ou mesures correctives avant le terme de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de délibérer sur la mise en place de fonds de concours en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics dans les conditions ci-avant exposées ;**
- **de donner pouvoir au Bureau syndical pour attribuer les fonds de concours, dans la limite des crédits budgétaires alloués.**

Méthanisation : engagement de financement des études de faisabilité pour un renforcement du réseau de gaz naturel sur la zone de Breteuil

- Dans le cadre des projets en émergence sur le zonage dit de « Breteuil » (sud du département), une **étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un rebours est nécessaire afin d'augmenter la capacité d'injection de biogaz vers le réseau de transport**. D'un coût forfaitaire de 200 K€, elle est un préalable aux investissements sur le réseau.
- Le ratio I/V calculé sur le secteur est de 4 879 €/ Nm³/h à ce jour, donc supérieur au plafond fixé par décret.
- Le coût de l'étude de faisabilité doit donc faire l'objet d'un **engagement de financement par un ou plusieurs tiers**, même si, in fine il sera supporté intégralement par le gestionnaire de réseau dès l'avancement du premier projet au stade ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement).
- Ont été identifiés comme tiers financeurs à hauteur de 50% chacun, la **Région Normandie et le SIEGE 27**.

Il est proposé au Comité d'autoriser le SIEGE à financer les études de rebours à mener sur le zonage de renforcement des réseaux de gaz naturel du secteur de Breteuil, si cela s'avérait nécessaire, à hauteur de 50% soit 100 000€ maximum.

COMPETENCES

SAS de production d'énergie renouvelable "Transition euroise Mesnil-Hamel" : désignation des représentants du SIEGE à la Commission des marchés

- Par application d'une délibération du Comité syndical du 1er décembre 2018, le **SIEGE est entré au capital de la SAS « Transition euroise Mesnil Hamel »**, productrice d'énergie renouvelable, à hauteur de 31%.
- Les actionnaires de cette SAS, majoritairement des acteurs publics (collectivités et groupements de collectivités) et parapublics (sociétés d'économie mixte) ont **décidé de s'imposer des règles de passation internes des marchés** et, pour se faire, mettre en place une **Commission des marchés**.

Il est proposé de nommer le représentant du SIEGE à la Commission des marchés de la SAS, soit le Président du SIEGE ou l'un(e) des vice-président(e)s en tant que de besoin.

- Il est proposé au Comité la signature d'un **projet de Convention de partenariat et d'exclusivité** qui préfigure les axes de développement du projet et décrit :
 - les actions à entreprendre et la désignation des acteurs de ces tâches ;
 - les coûts de développement et leurs modalités de financement ;
 - les caractéristiques du comité de pilotage devant être mis en place (membres, pouvoirs, ...) ;
 - la répartition en phase développement puis exploitation des participations dans le capital social de la future SAS de projet entre les partenaires territoriaux (SIEGE, SEM, communes, EPCI) et VSB Energies Nouvelles ;
 - la préfiguration du futur Pacte d'actionnaires de la SAS de projet (inaliénabilité, préemption, transferts libres, droit de sortie,...) ;
 - les conditions de sortie des parties.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et d'exclusivité susvisée avec la SEM West Energies, la SEM SIPEnR et VSB Energies Nouvelles pour le développement d'un parc éolien sur les communes engagées ou qui souhaiteraient s'engager dans la convention partenariale avec le SIEGE et l'Agglomération Seine Eure, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération, y compris tout avenant qu'il s'avérerait nécessaire de mettre en place.

Demandes d'adhésion

LE PERREY / Délibération du 16 Octobre 2020

ST LAURENT DES BOIS / Délibération du 15 Janvier 2021

EPEGARD / Délibération du 25 Janvier 2021

LE BEC THOMAS / Délibération du 11 Mai 2021

Il est demandé à l'Assemblée de valider les demandes d'adhésion à la compétence optionnelle des communes précitées au 1^{er} juillet 2021.

Filière administrative :

- Transformation d'un poste au grade d'Attaché Principal en poste au grade d'Attaché Hors Classe dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent (Poste transformé au 1er juin 2021) ;
- Transformation d'un poste au grade de Rédacteur principal 2ème classe en poste au grade de Rédacteur Principal 1ère classe dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent (Poste transformé au 1er août 2021) ;
- Transformation d'un poste au grade d'Adjoint Administratif 2ème classe en poste au grade d'Adjoint Administratif 1ère classe suite à un avancement dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent (Poste transformé au 1er août 2021).

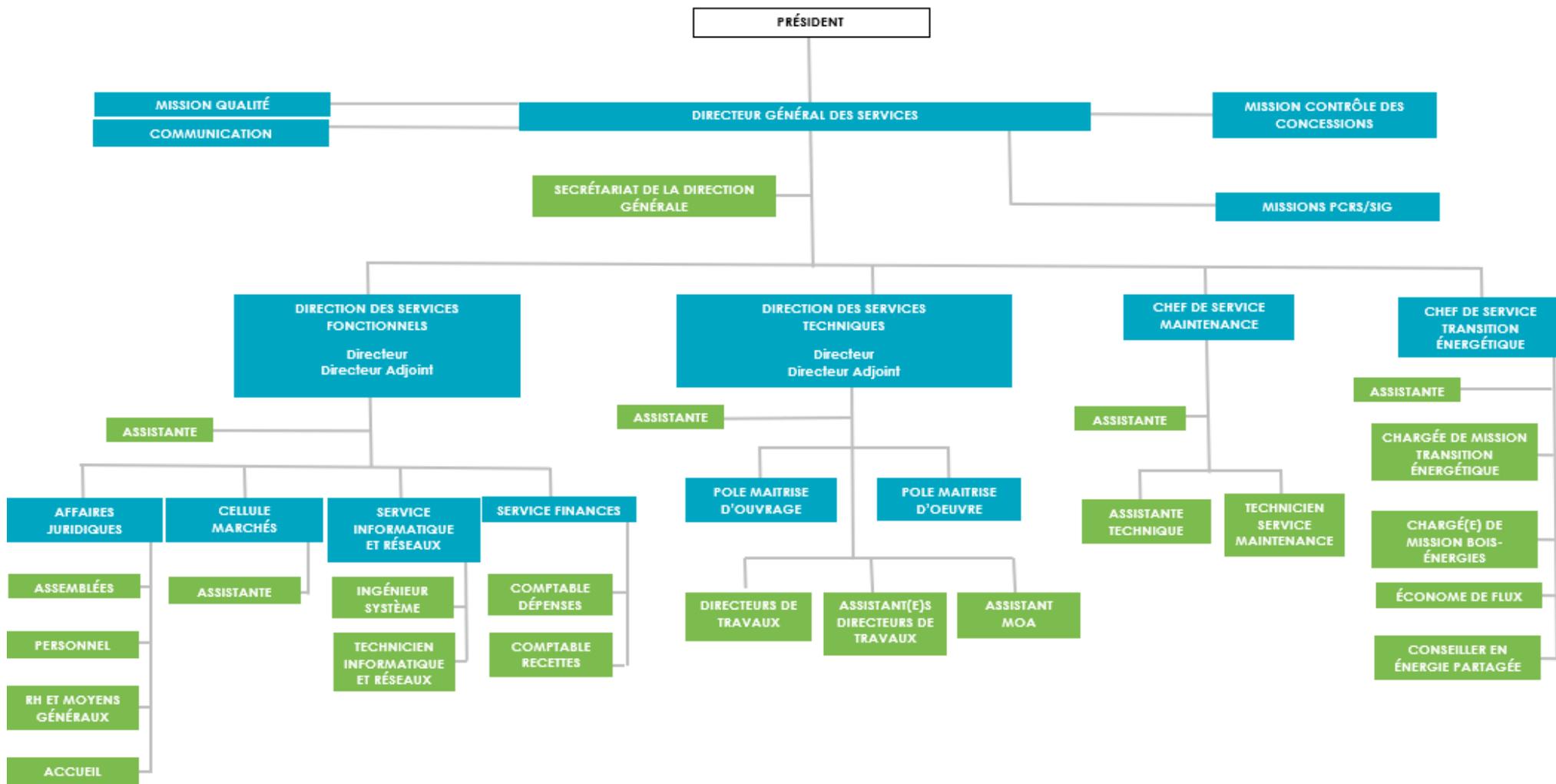
Filière technique :

- Transformation d'un poste au grade de Technicien Principal 1ère classe en poste au grade d'Ingénieur suite à promotion interne validée par le Centre de Gestion de l'Eure (Poste transformé au 1er juin 2021) ;
- Création de deux postes au sein du service Transition Energétique : l'un au grade d'Ingénieur Territorial pour un poste de Conseiller en Rénovation Bâtimementaire – Econome de Flux et l'autre au grade de Technicien Principal 2ème classe pour un poste de Conseiller en Energie Partagé. Ce dernier poste est un poste non permanent pour une durée de 3 années au maximum (Postes ouverts au 1er juin 2021).

Il est proposé au Comité Syndical de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat selon le détail ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification de l'organigramme du SIEGE



Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'organigramme modifié et d'autoriser le Président à procéder aux formalités administratives afférentes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vendredi 22 Octobre 2021

Débat d'Orientations Budgétaires

Samedi 27 Novembre 2021

Comité Syndical au Cadran à Evreux



POUR PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
RECUPERATION DES DIAPOSITIVES DE CETTE REUNION
SUR LE SITE DU SIEGE 27
www.siege27.fr





À BIENTÔT !

12 Rue Concorde, 27930 Guichainville

tel. 02 32 39 82 00 | fax 02 32 39 82 11

siege27-direction@siege27.fr

SIEGE27.FR